JE DÉCIDE DE SOUTENIR RÉGULIÈREMENT MON ÉGLISE GRÂCE AU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE.

☐ **J'autorise** l'Association Diocésaine de Versailles à prélever sur mon compte la somme de :

€, le 15 du mois.

☐ mensuellement ☐ trimestriellement

Je peux interrompre mes versements à tout moment sur simple lettre adressée à l'Association Diocésaine de Versailles, 16 rue Mgr Gibier - 78000 Versailles, ou par mail : isabelle.moricel@catholique78.fr

Association diocésaine de Versailles N° ICS : FR 92 ZZZ 001361

Ces informations sont nécessaires au traitement de votre don. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données vous concernant en nous écrivant.

Référence Unique du Mandat (RUM) à remplir par l'ADV :

Votre prélèvement est identifié par une référence unique de mandat (RUM), à votre disposition avec votre échéancier sur simple demande.

JOINDRE UN RIB AVEC CE MANDAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Titulaire du compte :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Établissement teneur du compte à débiter :

Agence :

Adresse :

Code postal : Ville :

IBAN :

BIC :

Date et Signature

OUI JE SOUTIENS L'ACTION DE MA PAROISSE ET DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN YVELINES

Je fais un don immédiat de :

☐ **80 €** ☐ **150 €** ☐ **200 €**

☐ **autre montant** _____ **€**

- Je remplis mon chèque à l'ordre de l'Association Diocésaine de Versailles (ADV) et je le renvoie avec ce coupon dans l'enveloppe T ci-jointe.
- Je fais un **don en ligne** sur **www.catholique78.fr**

Une autre façon de contribuer au denier : le prélèvement automatique

Je souscris au denier pour un soutien régulier

- En remplissant les informations au verso que je renvoie dans l'enveloppe T ci-jointe.
- sur le site **www.catholique78.fr**

De la part de

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ma paroisse :

Mon téléphone :

Mon e-mail :

Mon année de naissance :

☐ Cochez ici si vous désirez recevoir votre reçu fiscal par e-mail

☐ Cochez ici si vous désirez recevoir nos documents d'informations par e-mail à la place d'un envoi postal

Dans le cadre de la RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant en contactant l'ADV. Toutes les informations personnelles sont destinées au traitement de votre don.

66% DU MONTANT DE VOTRE DON SONT DÉDUCTIBLES DE VOTRE IMPÔT SUR LE REVENU.

☐ Je souhaite recevoir une documentation sur les modalités de legs, donations et assurances vie.

BORDEREAU D'ENVOI POUR VERSEMENT A PAROISSE ST LEONARD

A adresser avec votre versement à Paroisse St Léonard

15, av. Foch – 78290 Croissy sur Seine

NOM _____ Prénoms _____

Adresse complète : N° _____ Rue _____

Commune _____ Code postal _____

Somme versée : _____

Par chèque bancaire ☐ par chèque postal ☐ en espèces ☐

(à l'ordre de : Paroisse de Croissy s/Seine)

Paroisse Saint Léonard de Croissy sur Seine

Note sur le denier de l'Eglise

- Vous pouvez destiner votre don :
  - soit à **l'ASSOCIATION DIOCESAINE de VERSAILLES qui utilisera ces fonds pour l'animation pastorale générale en Yvelines, des investissements notamment dans notre paroisse et la solidarité au sein du diocèse et interdiocésaine**. Elle vous enverra un reçu fiscal. Versement via le site internet du diocèse (CB ou prélèvement, https://www.catholique78.fr/services/service-ressources/faire-un-don-en-ligne-2/) ou par chèque à l'ordre de *Association diocésaine de Versailles*, en remplissant le bordereau joint puis le postant dans l'enveloppe préaffranchie ou en déposant le bordereau et le chèque au presbytère .
  - soit à **la PAROISSE DE CROISSY qui utilisera ces fonds pour ses activités pastorales et le maintien en bon état du domaine paroissial au service de tous**. Elle ne pourra vous adresser de reçu fiscal . Remplissez le bordereau vert joint dans l'enveloppe et déposez le, dans une enveloppe, avec votre chèque libellé à l'ordre de *Paroisse de Croissy*, directement au presbytère ou en l'affranchissant à l'adresse « Presbytère, 15 avenue Foch, 78290 CROISSY SUR SEINE ».
- Vous pouvez bien sûr scinder votre don annuel en deux parties, l'une pour l'association diocésaine de Versailles (reçu fiscal) et l'autre pour la Paroisse de Croissy (pas de reçu fiscal).